Modalités particulières.

Aucun remboursement ne sera dû pour toute personne ne respectant pas le règlement général du circuit.

L'A.M.D. se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect des règles et consignes de sécurité.

A l'issue des vérifications administratives, nous nous réservons le droit de refuser une moto qui ne serait pas conforme.

Le montant de l'engagement n'est pas remboursable.

Bruit

Les normes d'émission sonore acceptées sont les suivantes : 95 dB par véhicule selon les normes en vigueur.

Equipement pilote obligatoire

Combinaison cuir ou ensemble blouson/pantalon en cuir pouvant se fixer ensemble.
Casque intégral homologué.
Gants cuir, bottes et dorsale.

Equipement moto

Phares et clignotants scotchés ou démontés.
Rétroviseurs démontés.
Béquilles et reposes pieds passager attachés ou enlevés.
Machine en bon état général.
Bâche de protection au sol, sinon possibilité de location à 5 €.